



---

# RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 COMMUNE DE CADENET

---

---

*Rapport établi le 10 janvier 2025  
En vue du débat d'orientation budgétaire  
ayant lieu lors du Conseil Municipal  
du 20 janvier 2025*

---



# Rapport sur les Orientations budgétaires 2025

## SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION .....	2
A.	Portée du rapport sur les orientations budgétaires .....	2
B.	Avertissements relatifs aux données utilisées dans le présent rapport. ....	3
II.	Le contexte macroéconomique et l'état des Finances Publiques .....	4
A.	Le Contexte macroéconomique national et international .....	4
B.	La situation des Finances Publiques et le Budget de l'Etat en France .....	5
III.	Contexte local et hypothèses retenues pour la construction du budget communal 2025 .....	9
A.	Les engagements donnés et les provisions .....	9
B.	Les recettes réelles (hors provisions et opérations spécifiques) .....	12
C.	Les dépenses réelles (hors provisions et opérations spécifiques).....	16
D.	La capacité de financement des projets .....	20
IV.	Les objectifs et projets pour l'exercice 2025 , .....	22



# Rapport sur les Orientations budgétaires 2025

## I. INTRODUCTION

### A. Portée du rapport sur les orientations budgétaires

Le budget primitif de la Commune est l'acte par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise les dépenses et de recettes de la collectivité pour l'année et en conséquence les moyens alloués : pour le fonctionnement des services, pour l'exercice des missions de service public selon les compétences exercées par la Commune, pour l'entretien des biens communaux ainsi que les moyens alloués à la réalisation des projets de la municipalité.

En application de l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), pour les communes de plus de 3 500 habitants, **le vote du budget primitif de l'année doit être précédé par la tenue d'un « débat d'orientation budgétaire », qui repose sur la rédaction préalable d'un « rapport d'orientation budgétaire (ROB) » présenté ici.**

**Ce rapport comporte a minima les informations suivantes :**

**1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.**

Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

**2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.** Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

**3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.** Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Au-delà de la portée réglementaire du rapport, il doit permettre d'appréhender le contexte et la situation financière de la Commune pour réaliser un budget primitif cohérent et qui mets en adéquation les moyens, les contraintes et les projets, dans le respect des principes budgétaires.



## Rapport sur les Orientations budgétaires 2025

### **B. Avertissements relatifs aux données utilisées dans le présent rapport.**

Les données du présent rapport sont issues des comptes de la Commune, des analyses de la Direction Départementale des Finances Publiques, et pour les données générales des sites d'information et d'études officielles (gouvernement, INSEE...).

Elles tiennent compte de l'évolution des normes comptables et notamment la souscription à la nomenclature M57 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 qui a donné lieu à certaines transpositions pour établir des comparaisons adéquates avec les années antérieures.

Les données relatives à l'année 2024 ne sont pas définitives, les rapprochements des comptes entre l'ordonnateur et le comptable n'ayant pas été fait. Il se peut donc que les chiffres présentés lors du vote du budget diffèrent quelque peu.

Enfin, les perspectives doivent être regardées avec prudence et sont évaluées au regard du contexte actuel décrit par la suite.



# Rapport sur les Orientations budgétaires 2025

## II. Le contexte macroéconomique et l'état des Finances Publiques

Dans un premier temps, apprécier l'environnement économique et financier actuel permettra d' des hypothèses budgétaires pour l'année 2025.

### A. Le Contexte macroéconomique national et international

Sources : INSEE, novembre 2024, Note de conjoncture ; Agence France Trésor, octobre 2024, Rapport économique, social et financier 2025 ; Banque de France, Décembre 2024, Projections macroéconomiques.

#### 1. En Europe et dans le monde

Sur le continent européen, la reprise qui s'esquissait depuis le début de l'année 2024 s'essouffle déjà et la convalescence se prolonge : les investissements sont plombés par des conditions de crédit restrictives tandis que les consommateurs, hésitent encore à consommer et continuent de gonfler leur épargne.

Au troisième trimestre, la zone euro a connu une croissance en trompe-l'œil (+0,4 % après +0,2 %). Si la vigueur de l'économie espagnole ne se dément pas, l'activité est restée à l'arrêt en Italie et en Allemagne, tandis qu'elle a accéléré en France sous le seul effet des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Quant aux exportateurs européens, ils continuent de pâtir d'un prix de l'énergie élevé et affrontent par ailleurs une concurrence chinoise intransigeante : pénalisés par une demande intérieure atone, les industriels chinois cassent leurs prix et gagnent constamment des parts de marché.

Le contraste est frappant entre la morosité du Vieux Continent et l'insolente santé de l'économie américaine, où la croissance se maintient à un rythme élevé (+0,7 % à l'été après +0,7 % au printemps) : en sus d'une démographie plus allante, les consommateurs y épargnent peu et les investissements y sont dynamiques.

Les conséquences de l'élection du nouveau président américain restent encore floues : en particulier, la mise en place rapide de mesures douanières pourrait freiner le commerce mondial mais, à l'inverse, une expansion budgétaire accrue le stimulerait.

#### 2. Le contexte national

En France, aux déterminants européens communs s'ajoute, depuis cet été, le facteur politique. Les réponses des entreprises, collectées jusqu'en novembre et avant la censure du Gouvernement, dessinent un paysage maussade : le climat des affaires a chuté à l'été, une fois connue la dissolution, et il se maintient en deçà de sa moyenne de long terme depuis. Quelques rares secteurs tirent toutefois leur épingle du jeu : l'aéronautique et les secteurs liés de l'électronique et de la réparation profitent d'une position concurrentielle favorable et butent encore principalement sur des contraintes d'offre ; l'hôtellerie et la restauration bénéficient d'une affluence assez solide.



## Rapport sur les Orientations budgétaires 2025

Côté demande, l'année 2024 reste singulière : la croissance française a bien résisté avec une forte expansion de ses dépenses publiques et une contribution record du commerce extérieur, liée au recul des importations. À l'inverse, l'investissement se replierait et la consommation n'accélérerait malgré un pouvoir d'achat soutenu pour les ménages.

Sur le marché du travail, l'emploi salarié a connu un regain inattendu cet été, notamment du fait de sa composante publique. Dans le secteur privé, il est en net ralentissement. D'ici mi-2025, il faut s'attendre à une dégradation du marché du travail, les créations d'emplois allant moins vite que la hausse de la population active.

Au regard du contexte politique, plusieurs aléas entourent les prévisions. Au premier chef, la situation politique et ses conséquences budgétaires restent une source d'inconnues. La réaction des agents économiques à cette incertitude inédite reste en outre très incertaine : un supplément d'attentisme ne peut être exclu. À l'inverse, un rétablissement rapide de la confiance pourrait débloquer les comportements, d'autant plus que le taux d'épargne des ménages est élevé.

Indicateur	2024	2025
Croissance	1,1%	0,9%
Inflation	2,4%	1,6%
Taux de chômage	7,4%	7,8%

### B. La situation des Finances Publiques et le Budget de l'Etat en France

#### 1. La situation des finances publiques en France

La situation des finances publiques s'est dégradée en France en 2024, et la situation politique laisse craindre une poursuite de cette tendance.

Les chiffres potentiels des principaux indicateurs économiques sont les suivants :

Hypothèses retenues	2024	2025
Déficit Public	6,1 %	5 %
Endettement en % du PIB	112,9%	114,7%
Intérêts de la dette de l'Etat	45,8 milliards €	54,4 milliards €
Taux d'intérêts de la dette à 10 ans	3,3%	3,6 %
Taux d'intérêts de la dette à 10 ans	3,25%	3,0%
Levée de fonds nécessaire	285 milliards	300 milliards

Sources : septembre Rapport sur la dette publique ; Banque de France, Décembre 2024, Projections macroéconomiques.



# Rapport sur les Orientations budgétaires 2025

## 2. La loi de programmation des finances publiques

Elle définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027 et les moyens qui permettront de l'atteindre, dans un contexte de sortie de crise économique et sanitaire liée au Covid.

Elle prévoyait un retour du déficit public sous la barre des 3% du PIB d'ici 2027 (contre 4,9% en 2023). Cependant, les chiffres prévisionnels de 2024 et 2025 démentent déjà l'atteinte de cet objectif.

Cette loi fixe également les enveloppes des concours financiers de l'Etat aux collectivités sur la période.

Enfin, l'article 17 de la loi implique les organismes de sécurité sociale et les collectivités territoriales dans la contribution à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique. Au niveau national, l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement en valeur (sans correction des effets de l'inflation) et à périmètre constant est le suivant pour les collectivités :

Année	2023	2024	2025	2026	2027
%	+ 4,8%	+2,0%	+1,5%	+1,3%	+1,3%

Cet objectif n'est pas assorti d'une contractualisation et est donc indicatif.

## 3. La loi de finances 2025

Le gouvernement de Michel BARNIER avait esquissé un projet de budget permettant de ramener le déficit public à 5% en 2025 puis à 3% d'ici 2029, avec 60 milliards d'euros d'économies (40 milliards de réductions de dépenses, et 20 milliards de hausses d'impôt), dont 5 milliards d'euros d'efforts demandés aux collectivités territoriales.

Parmi les mesures promises, on trouvait :

- L'arrêt des dispositifs de soutien suite à la hausse des prix de l'énergie ;
- Le gel de l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement ;
- La baisse du Fonds de Compensation de la TVA (de 16,404% à 14,86% du montant TTC pour les investissements éligibles notamment) ;
- Une augmentation du taux de cotisation retraite des fonctionnaires CNRACL de 4 points à 35,65 % ;
- La baisse des dotations de compensation dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP et FDPTP)
- Suppression de la Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises étalée jusqu'en 2030 (EPCI)
- La suppression de l'indexation de la TVA aux reversée aux collectivités en 2025 puis indexation sur l'année précédente et non en cours (Région, Département, EPCI) ;



## Rapport sur les Orientations budgétaires 2025

- Le prélèvement sur les recettes fiscales des collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros, alimentant un Fonds de péréquation.

Le projet de loi avait été rejeté par l'assemblée nationale le 12 novembre 2024 puis par le Sénat le 21 novembre 2024.

Il est tombé aux oubliettes suite à la motion de censure adoptée après l'utilisation de l'article 49~3 de la Constitution pour l'adoption du projet de loi de finances de la sécurité sociale engageant la responsabilité du gouvernement.

### **4. La loi de finances spéciale pour le budget 2025**

L'Etat n'a pu voter la loi de Finances 2025 avant le début de l'exercice.

Conformément à la possibilité offerte au 2° de l'article 45 de la Loi Organique des Lois de Finances, un projet de loi spéciale a été déposé à l'assemblée nationale le 11 décembre.

Cette loi permet de continuer à percevoir les impôts existants jusqu'au vote de la loi de finances de l'année, puis d'ouvrir les crédits de dépense par décrets, pour le minimum de crédits jugés indispensables pour la poursuite de l'exécution des services publics dans les conditions approuvées l'année précédente par le Parlement.

La loi spéciale n° 2024-1188 et a été adoptée par le Parlement puis promulguée le 20 décembre 2024.

Elle a reconduit les crédits dédiés aux prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales de la même manière que l'année précédente.

L'hypothèse de la reconduction en 2025 des impôts selon les barèmes en vigueur côté recettes, et des services votés en 2024 côté dépenses est de mise, mais l'orientation de la politique budgétaire pourrait s'avérer plus restrictive une fois l'incertitude politique levée.

### **5. La présentation des documents budgétaires**

#### **a) Le compte financier unique**

Après une expérimentation auprès de 1800 collectivités, la loi de Finances 2024 a acté la **généralisation du Compte Financier Unique (CFU)** qui fusionne le compte administratif et le compte de gestion, à l'horizon 2027. Il s'agit de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes, et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le Compte Financier Unique sera mis en place pour la présentation des comptes 2024, votés en 2025.



## Rapport sur les Orientations budgétaires 2025

### ***b) Annexes budgétaires relatives à la participation à la transition écologique***

A compter de l'exercice budgétaire 2024, les comptes administratifs (ou CFU) des collectivités locales (ainsi que des groupements et des établissements publics locaux qui appliquent la M57) de plus de 3 500 habitants doit comporter une annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique ».

Cette annexe présente les dépenses d'investissement qui contribuent, négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France. Ce document permettra de mesurer l'effort de la collectivité en faveur de la transition écologique.

De même, à compter de l'exercice budgétaire 2024, ces budgets peuvent comporter, si les collectivités le souhaitent, une annexe intitulée « État des engagements financiers concourant à la transition écologique ».

Cette annexe présentera l'évolution, sur l'exercice concerné, du montant de la dette consacrée à la couverture des dépenses d'investissement qui contribuent positivement à tout ou partie des objectifs environnementaux de l'État. Elle indiquera également la part de cette « dette verte » au sein de la dette globale de la collectivité.



## Rapport sur les Orientations budgétaires 2025

### III. Contexte local et hypothèses retenues pour la construction du budget communal 2025

L'étude des engagements financiers communaux, et des tendances d'évolution des charges et des produits réels en fonctionnement et en investissement permettra d'appréhender les potentialités de réalisation des projets municipaux.

#### A. Les engagements donnés et les provisions

##### 1. La dette

Projet	Prêteur	Année d'emprunt	Capital emprunté	Durée (ans)	Taux d'intérêt	Date de fin	Capital restant dû au 01/01	Échéances 2025
EXTENSION ET RENOVATION DU FOYER RURAL	CREDIT FONCIER	2009	2 000 000,00 €	25	4,53%	2 034	672 727,16 €	<b>102 364,46 €</b>
EXTENSION ET RENOVATION GROUPE SCOLAIRE	CAISSE D'EPARGNE PROVENCE ALPES CORSE	2010	1 000 000,00 €	15	3,78%	2 025	43 211,10 €	<b>43 824,57 €</b>
VOIRIE 2012	CAISSE D'EPARGNE PROVENCE ALPES CORSE	2013	200 000,00 €	15	4,79%	2 028	52 157,12 €	<b>18 768,40 €</b>
VOIRIE 2011 ET REFECTION AVENUE GAMBETTA	CAISSE D'EPARGNE PROVENCE ALPES CORSE	2013	700 000,00 €	15	4,56%	2 028	179 713,04 €	<b>65 448,81 €</b>
EMPRUNT NOUVELLE GENDARMERIE	CAISSE D'EPARGNE	2014	2 400 000,00 €	15	3,58%	2 029	768 298,43 €	<b>209 567,49 €</b>
TRAVAUX DE VOIRIE 2013	BANQUE POPULAIRE PROVENCALE	2014	300 000,00 €	15	3,70%	2 029	96 581,46 €	<b>26 419,39 €</b>
TRAVAUX RD118 /RD973 + TRAVAUX 943	CAISSE D'EPARGNE	2017	191 000,00 €	10	1,30%	2 027	40 208,55 €	<b>20 399,36 €</b>
EMPRUNT 2019 PLACE DU TAMBOUR	CREDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE	2020	600 000,00 €	20	0,84%	2 040	459 303,94 €	<b>32 621,96 €</b>
<b>Total</b>							<b>2 312 200,80 €</b>	<b>519 414,44 €</b>



## Rapport sur les Orientations budgétaires 2025

L'encours de la dette par emprunts s'élève à **2 312 200,80 €** au 1<sup>er</sup> janvier 2025, soit **538,10 € par habitant<sup>1</sup>**.

**Le ratio d'endettement** mesure le nombre d'année de produits de fonctionnement qu'il faudrait à la commune pour rembourser sa dette. **Ce ratio passerait de 0,58 en 2023 à 0,47 en 2024**. Il faudrait un peu plus **de 5 mois** de recettes de fonctionnement à Cadenet pour solder son en-cours de dette. Il fallait plus d'une année fin 2019.

Année	Intérêts	Capital	Annuité totale	Annuité /habitant
2020	159 300,34 €	1 699 405,62 €	1 859 305,96 €	<b>147,10 €</b>
2021	142 438,12 €	434 162,44 €	576 600,56 €	<b>135,07 €</b>
2022	126 492,11 €	446 768,14 €	573 260,25 €	<b>134,00 €</b>
2023	110 068,63 €	459 851,33 €	569 919,96 €	<b>132,63 €</b>
2024	93 242,83 €	473 430,62 €	566 673,45 €	<b>131,88 €</b>
2025	75 920,91 €	443 493,53 €	519 414,44 €	<b>120,88 €</b>
2026	60 681,36 €	411 568,31 €	472 249,67 €	<b>109,90 €</b>
2027	45 726,38 €	402 783,77 €	448 510,15 €	<b>104,38 €</b>
2028	30 891,05 €	330 118,45 €	361 009,50 €	<b>84,01 €</b>
2029	19 058,45 €	102 566,76 €	121 625,21 €	<b>28,30 €</b>
2030	15 466,71 €	102 818,19 €	118 284,90 €	<b>27,53 €</b>

Le remboursement des annuités d'emprunt au 1<sup>er</sup> janvier 2025 représente **120,88 € par habitant**.

La charge de la dette est en baisse constante depuis 2020, date du dernier emprunt contracté pour le programme de rénovation de la place du Tambour d'Arcole.

### 2. Les garanties d'emprunts

La commune peut accorder sa **caution** à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Sur le principe, la collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti. L'octroi de ces garanties est strictement encadré :

- Une collectivité ou établissement **ne peut garantir plus de 50% du montant total de ses recettes réelles de fonctionnement**.
- Le montant des annuités garanties ou cautionnées au profit d'un même débiteur **ne doit pas être supérieur à 10 % du montant total susceptible d'être garanti**.
- La quotité maximale susceptible d'être garantie par une ou plusieurs collectivités sur un même emprunt **est fixée à 50% sauf pour certains projets d'aménagement**.

---

<sup>1</sup> Population retenue pour Cadenet 4 297 habitants



## Rapport sur les Orientations budgétaires 2025

- Un emprunt ne peut être totalement garanti par une ou plusieurs collectivités, sauf pour les organismes d'intérêt général.

Les garanties d'emprunts sont enregistrées par la Banque des territoires, qui adresse chaque année un état à la commune. Ces engagements sont dits « hors bilan » et figurent en annexe des documents budgétaires.

A ce jour, la commune de Cadenet a accordé des garanties d'emprunt toujours en cours comme suit :

Beneficiaire	Date de l'engagement	Terme de l'engagement	Montant Contrat	Capital Garanti au 31/12/2024	Annuité garantie
EHPAD DE CADENET	05/01/2009	01/02/2029	211 584,00 €	44 961,60 €	23 721,17 €
EHPAD DE CADENET	16/03/2009	01/04/2029	170 000,00 €	36 125,00 €	18 819,92 €
GRAND DELTA HABITAT	20/04/2007	01/05/2047	47 845,00 €	17 862,92 €	901,72 €
GRAND DELTA HABITAT	20/04/2007	01/05/2057	22 435,00 €	32 377,70 €	1 944,01 €
GRAND DELTA HABITAT	31/08/2011	01/09/2031	28 000,00 €	11 076,76 €	1 785,49 €
GRAND DELTA HABITAT	01/07/2018	01/07/2052	341 636,37 €	297 820,13 €	16 483,35 €
<b>TOTAL</b>				<b>440 224,11 €</b>	<b>63 655,66 €</b>

### 3. Les provisions

En vertu du principe de prudence, la collectivité est amenée à effectuer des provisions afin de tenir compte des risques financiers liés au recouvrement (créances douteuses), ou aux litiges en cours.

La provision pour créances douteuses (« dépréciation d'actifs circulant ») a été ajustée en 2024 à 3 647,77 €.

Au 31/12/2024, Les restes à recouvrer (titres émis non encaissés) antérieurs à l'année 2024 pour lesquels il n'y a pas eu de recouvrement récent s'élèvent à 17 134 € correspondant à des impayés liés aux services tarifés. Une analyse de ces créances devra être faite afin d'ajuster les provisions budgétaires. Cela reste par ailleurs un montant faible au regard du volume des produits de la tarification.

La Commune a par ailleurs maintenu une provision suite au contentieux qui l'oppose au SMAVD dans le cadre de l'ancien contrat de concession relatif à l'exploitation du camping de Cadenet.

A l'origine, une provision de 698 706,04 € avait été réalisée, mais suite aux différentes instances devant lesquelles la commune a eu gain de cause, le titre de recette émis avait été annulé.

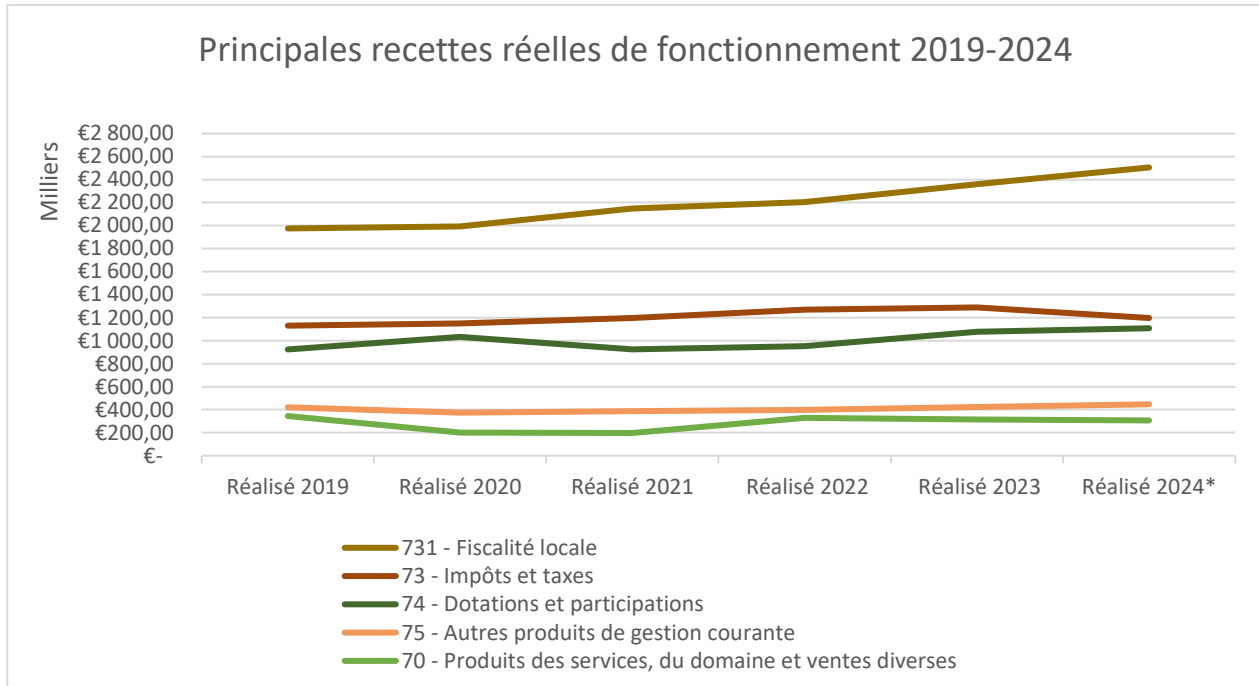
L'instance actuellement en cours devant la Cour Administrative d'Appel de Toulouse fait état d'un risque financier qui s'élève à **368 187,87 €**, la provision doit donc être maintenue à cette hauteur.



# Rapport sur les Orientations budgétaires 2025

## B. Les recettes réelles (hors provisions et opérations spécifiques)

### 1. Recettes réelles de fonctionnement



Chapitre	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024*
<b>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	344 717,19 €	202 079,28 €	197 278,05 €	329 498,10 €	314 905,22 €	306 809,00 €
% Evolution / n-1		-41,38%	-2,38%	67,02%	-4,43%	-2,57%
<b>73 - Impôts et taxes</b>	1 130 285,05 €	1 148 315,31 €	1 196 095,01 €	1 267 987,83 €	1 288 793,47 €	1 198 091,59 €
% Evolution / n-1		1,60%	4,16%	6,01%	1,64%	-7,04%
<b>731 - Fiscalité locale</b>	1 975 341,35 €	1 991 894,15 €	2 149 114,22 €	2 202 838,56 €	2 360 489,11 €	2 505 489,03 €
% Evolution / n-1		0,84%	7,89%	2,50%	7,16%	6,14%
<b>74 - Dotations et participations</b>	923 588,20 €	1 031 852,91 €	924 984,39 €	953 265,82 €	1 078 131,15 €	1 107 794,78 €
% Evolution / n-1		11,72%	-10,36%	3,06%	13,10%	2,75%
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	419 930,16 €	373 964,28 €	386 018,80 €	398 064,12 €	423 591,64 €	446 599,33 €
% Evolution / n-1		-10,95%	3,22%	3,12%	6,41%	5,43%
<b>013 - Atténuations de charges</b>	15 853,04 €	18 240,30 €	2 753,64 €	6 903,87 €	10 178,64 €	8 580,88 €
<b>76 - Produits financiers</b>	5,13 €	3,99 €	3,99 €	4,28 €	5,70 €	8,55 €
<b>SOUS TOTAL</b>	4 809 714,99 €	4 766 346,23 €	4 856 244,11 €	5 158 558,30 €	5 476 089,23 €	5 573 364,61 €
		-0,90%	1,89%	6,23%	6,16%	1,78%



## Rapport sur les Orientations budgétaires 2025

L'évolution des recettes fait ressortir les éléments suivants :

- Une **stabilité** des recettes issues de la tarification des services (chapitre 70) et des autres produits de gestion courante (chapitre 75), essentiellement loyers, fermages, et redevance des concessions. **Cette stabilité se poursuivra en 2025.**
- Une **progression** des recettes issues de la fiscalité directe locale (chapitre 731) du fait notamment de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives à +7,1% en 2023 et + 3,9% en 2024. **En 2025, les crédits seront repris à l'identique** dans l'attente d'une confirmation de la revalorisation, compte non tenu des produits qui ne sont pas évaluables.

Les taux seront maintenus comme suit :

Taxe	Taux d'imposition communal	Taux moyen de la strate 2023
Taxe d'Habitation sur les Résidences secondaires	14,55 %	14,44 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	34,41%	37,77 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	62,89 %	49,16 %

Depuis les différentes réformes de la fiscalité directe locale (taxe professionnelle, taxe d'habitation), la fiscalité directe locale se matérialise par la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

- Les autres recettes issues des impôts et taxes **se stabilisent** après une augmentation en 2023 due au DMTO reversés par le Département, revenus à la normale en 2024 (241 000 euros). Une **inscription prudente** des crédits devra être opérée compte tenu de la conjoncture.
- On observe une **progression** des recettes au chapitre 74 notamment due à la progression des dotations octroyées par l'Etat et dans une moindre mesure à la nouvelle convention territoriale globale de la CAF avec l'instauration d'un BONUS de territoire dans le cadre des activités liées à l'enfance (en remplacement du dispositif CEJ).

Désignation	Composante	2020	2021	2022	2023	2024
Dotations Globales de Fonctionnement	Dotation Forfaitaire	328 172,00 €	325 552,00 €	326 344,00 €	328 104,00 €	334 580,00 €
	Dotation Solidarité rurale - Centre Bourg	227 819,00 €	241 215,00 €	254 134,00 €	272 069,00 €	297 100,00 €
	Dotation Solidarité rurale - Péréquation	63 679,00 €	65 315,00 €	66 085,00 €	77 216,00 €	86 841,00 €
	Dotation Solidarité rurale - Cible	- €	- €	- €	- €	- €
	Dotation Nationale de Péréquation - Principale	59 153,00 €	60 145,00 €	58 888,00 €	55 015,00 €	
	Dotation Nationale de Péréquation - Majoration	53 309,00 €	52 480,00 €	53 098,00 €	51 885,00 €	107 971,00 €
	Sout-Total DGF	732 132,00 €	744 707,00 €	758 549,00 €	784 289,00 €	826 492,00 €
Autres dotations de fonctionnement	Dotation biodiversité et aménités rurales				17 515,00 €	21 477,00 €
	Dotation Elu local				- €	163,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>732 132,00 €</b>	<b>744 707,00 €</b>	<b>758 549,00 €</b>	<b>801 804,00 €</b>	<b>848 132,00 €</b>



## Rapport sur les Orientations budgétaires 2025

En 2025, les incertitudes budgétaires liées aux dotations nous obligent à la prudence, **les crédits seront repris avec une diminution de 5%** dans l'attente des notification définitives après le vote de la loi de finances.

### 2. Recettes réelles d'investissement

Chapitre/Opération /nature	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024*
<b>10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>						
10251 - Dons et legs en capital	- €	- €	- €	- €	- €	50 000,00 €
10226 - Taxe d'aménagement	67 936,83 €	50 898,85 €	83 540,17 €	38 077,40 €	99 694,36 €	54 654,64 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	200 000,00 €	250 000,00 €	312 165,41 €	519 259,90 €	543 492,43 €	162 208,44 €
10222 - FCTVA	522 670,00 €	153 510,00 €	- €	201 355,92 €	270 442,10 €	88 014,74 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>790 606,83 €</b>	<b>454 408,85 €</b>	<b>395 705,58 €</b>	<b>758 693,22 €</b>	<b>913 628,89 €</b>	<b>366 523,64 €</b>
<b>13 - Subventions d'investissement</b>	<b>345 287,36 €</b>	<b>79 625,24 €</b>	<b>237 105,56 €</b>	<b>499 146,73 €</b>	<b>423 206,60 €</b>	<b>60 000,00 €</b>
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>600 000,02 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1 735 894,21 €</b>	<b>534 034,09 €</b>	<b>632 811,14 €</b>	<b>1 257 839,95 €</b>	<b>1 336 835,49 €</b>	<b>426 523,64 €</b>

Les recettes réelles d'investissement sont fluctuantes, les prévisions sur ces lignes doivent donc être faite avec prudence :

- **Fonds de compensation de la TVA** : la dotation de l'Etat est calculée en appliquant un coefficient au montant TTC des dépenses d'investissement éligibles de l'année antérieure. Certaines dépenses sont exclues après instruction préfectorale. De plus, il avait été prévu une baisse du taux applicable de 16,404% à 14,86% ;
- **Taxe d'aménagement** : c'est une recette qui fait suite aux opérations d'aménagement par les particuliers et professionnels sur la Commune. Il est difficile de prévoir son montant car elle dépend des fins des dates de fin travaux suite aux permis d'aménager délivrée. Elle est reversée par la préfecture.
- **Subventions reçues** : Elles sont généralement versées par les partenaires financiers à l'issue des projets d'aménagement réalisés. Il faut tenir compte des différences qui peuvent exister entre le montant demandé, le montant notifié, et le montant versé selon l'exécution du projet.



## Rapport sur les Orientations budgétaires 2025

Pour 2025, les subventions notifiées et portées en reste à réaliser sont les suivantes :

Projet subventionnés	Montant des demandes potentielles
Aménagement place du Tambour (solde)	200 000 €
Aménagement du château tranche 1	493 611 €
Aménagement du City Stade	69 838,20 €
Parcours de l'Osier	13 940 €
Vidéoprotection 2024	3 579,63 €
Aménagement de la voirie, secteur Danton/Carnot/Hugo	135 721,80 €
Aménagement du château tranche 2	291 984 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 208 674,63 €</b>

Des demandes de subventions seront par ailleurs faites dès que cela est possible et notamment sur le projet de réhabilitation de l'Ilot VIVET.

- **Emprunts** : Ils sont effectués dans le but de financer les projets d'investissements de la collectivité. La recette est constatée lors du versement des fonds. Pas de nouvel emprunt prévu en 2025.
- **Dons et legs en capital** : Ces dons affectés à un projet sont ponctuels et sont acceptés par décision du Conseil Municipal
- **Affectation du résultat** du Conseil Municipal au 1068 : ce montant est au moins égal au montant du déficit de la section d'investissement constaté à la clôture des comptes de l'année N-1.

### 3. La spécificité des produits de cession

Concernant les ventes de patrimoine mobilier ou immobilier de la commune, elles donnent lieu à des inscriptions spécifique :

- Au budget, elles sont inscrites au chapitre 024 en section d'investissement.
- En exécution, la recette réelle est inscrite au compte 775 en section de fonctionnement, puis basculer par une opération d'ordre en recette d'investissement.

Chapitre	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024*
775 - Produits des cessions d'immobilisations	1 390 392,00 €	115 170,00 €	- €	163 000,00 €	18 000,00 €	191 550,00 €

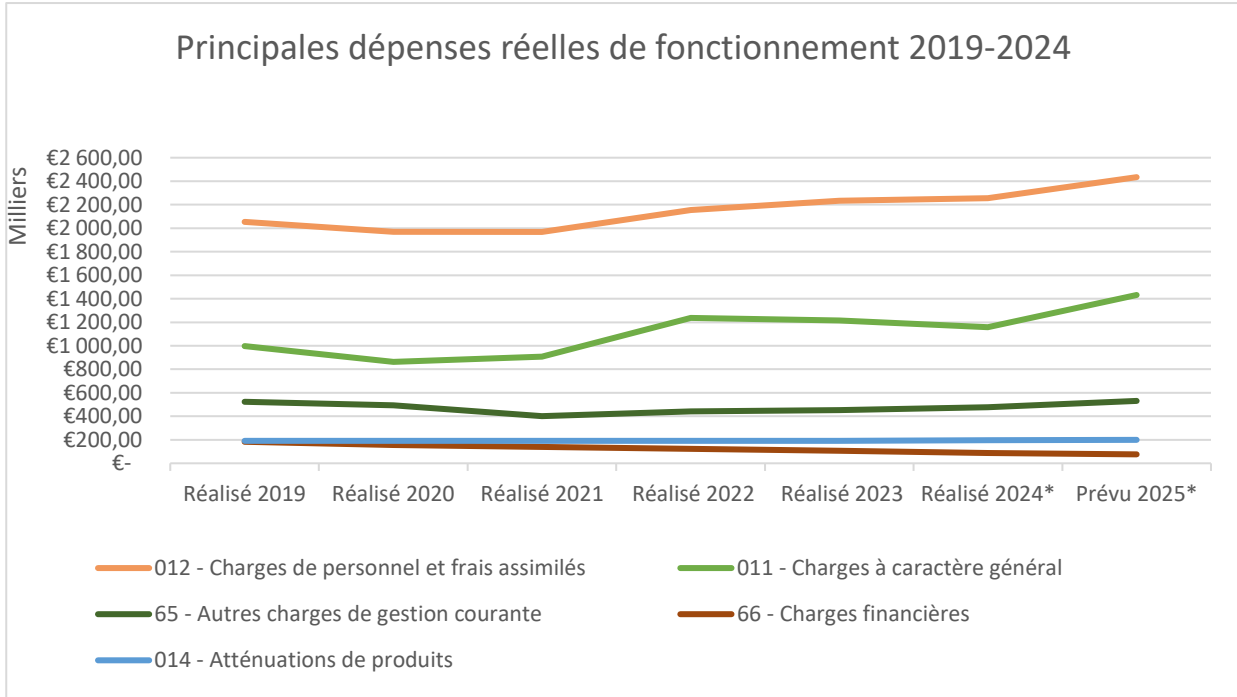
En 2025, il est prévu de poursuivre la réalisation de cessions sur l'Ilot VIVET, pour un montant maximum de 465 410 €.



# Rapport sur les Orientations budgétaires 2025

## C. Les dépenses réelles (hors provisions et opérations spécifiques)

### 1. Dépenses réelles de fonctionnement



Chapitre	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024*
<b>011 - Charges à caractère général</b>	997 813,42 €	862 772,66 €	907 260,20 €	1 236 829,70 €	1 215 060,07 €	1 158 528,35 €
% Evolution / n-1		-13,53%	5,16%	36,33%	-1,76%	-4,65%
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	2 053 627,52 €	1 968 598,23 €	1 968 364,73 €	2 153 836,12 €	2 232 514,08 €	2 255 088,76 €
% Evolution / n-1		-4,14%	-0,01%	9,42%	3,65%	1,01%
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	523 930,93 €	493 327,92 €	401 307,70 €	441 182,15 €	452 090,40 €	476 337,47 €
% Evolution / n-1		-5,84%	-18,65%	9,94%	2,47%	5,36%
<b>66 - Charges financières</b>	183 233,67 €	154 915,36 €	138 103,13 €	121 999,19 €	105 410,71 €	88 415,66 €
% Evolution / n-1		-15,45%	-10,85%	-11,66%	-13,60%	-16,12%
<b>014 - Atténuations de produits</b>	191 095,00 €	191 214,00 €	191 289,00 €	191 296,00 €	191 309,00 €	197 823,00 €
% Evolution / n-1		0,06%	0,04%	0,00%	0,01%	3,40%



## Rapport sur les Orientations budgétaires 2025

L'évolution des dépenses fait ressortir les éléments suivants :

- Une **baisse** des charges financières constante depuis 2019 du fait de l'absence de nouvel emprunt depuis. Cela **se poursuivra en 2025**.
- Une **baisse** des charges à caractère général en raison de la baisse du coût de l'énergie et des économies d'énergie réalisées. La tendance relative aux fluides reste incertaine pour l'année 2025. Une **progression** est à envisager en raison de l'inflation, et des dépenses d'entretien pour partie réalisés en régie par les services techniques communaux, et des contrats de maintenance des services de la collectivité et des infrastructures dédiées à la population.
- Il faut également analyser cette baisse en parallèle de **la hausse des dépenses au chapitre des autres charges de gestion courante** au chapitre 65. On y retrouve, outre l'indemnisation des élus, élément stable, les différentes adhésions à certaines entités, la contribution incendie, les subventions versées, ainsi que les dépenses liées à l'hébergement et aux licences de logiciels, de plus en plus présents.
- Au chapitre 014 on trouve les reversements de fiscalité aux fonds de péréquation, le FNGIR, dont nous sommes contributeur habituel, et le FPIC dont nous sommes nouveau contributeur en 2024, ce qui constitue la hausse de ce chapitre qui restera stable en 2025.
- En ce qui concerne les charges de personnel, elles progressent de 1,01% en 2024 du fait notamment
  - o D'arrêts maladie de longue durée nécessitant un **remplacement**, situation qui devrait se poursuivre en 2025 ;
  - o De la **revalorisation du régime indemnitaire**, permettant de maintenir un niveau de rémunération attractif, et de l'entrée en activité en année pleine de **l'accueil de loisirs municipal sur 6 semaines de vacances scolaires (19 000 euros)**. Toutefois, les frais de personnel représentent 53,99 % des dépenses réelles de fonctionnement hors provisions et cessions, en 2024 une valeur plus ou moins constante depuis 2019.

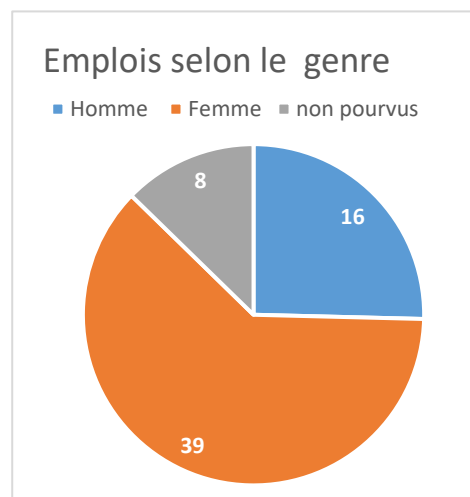
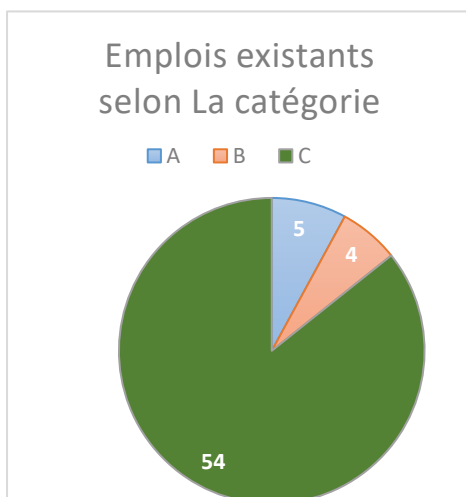
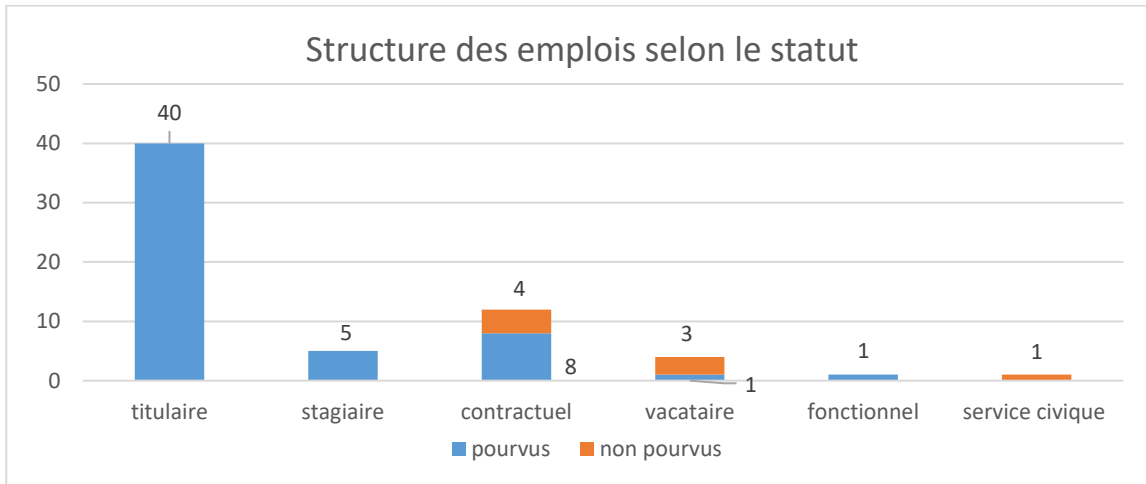
Pour 2025, est à prévoir, outre les effets du glissement vieillesse technicité (4 300 €), le transfert de compétences suite à départ en retraite (11 000 €), un coût supplémentaire lié à **l'augmentation de 4 points du taux de cotisation CNRACL**, car en l'état du régime de retraite, il est probable que cette mesure soit appliquée dans le cadre des nouveaux textes budgétaires (+ 45 000 euros).

Par ailleurs, il faut noter l'entrée en vigueur du **nouveau contrat collectif de prévoyance** suite à l'obligation faite aux collectivités de souscrire un contrat pour ses agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.



# Rapport sur les Orientations budgétaires 2025

## Zoom sur la structure des effectifs



Statut des emplois pourvus par type	Nombre
<b>emploi fonctionnel</b>	<b>1</b>
Fonctionnel	1
<b>Non permanent</b>	<b>4</b>
Contractuel	4
<b>Permanent</b>	<b>49</b>
Titulaire	40
Stagiaire	5
Contractuel	4
<b>Vacataire</b>	<b>1</b>
Vacataire	1
<b>Total général</b>	<b>55</b>



# Rapport sur les Orientations budgétaires 2025

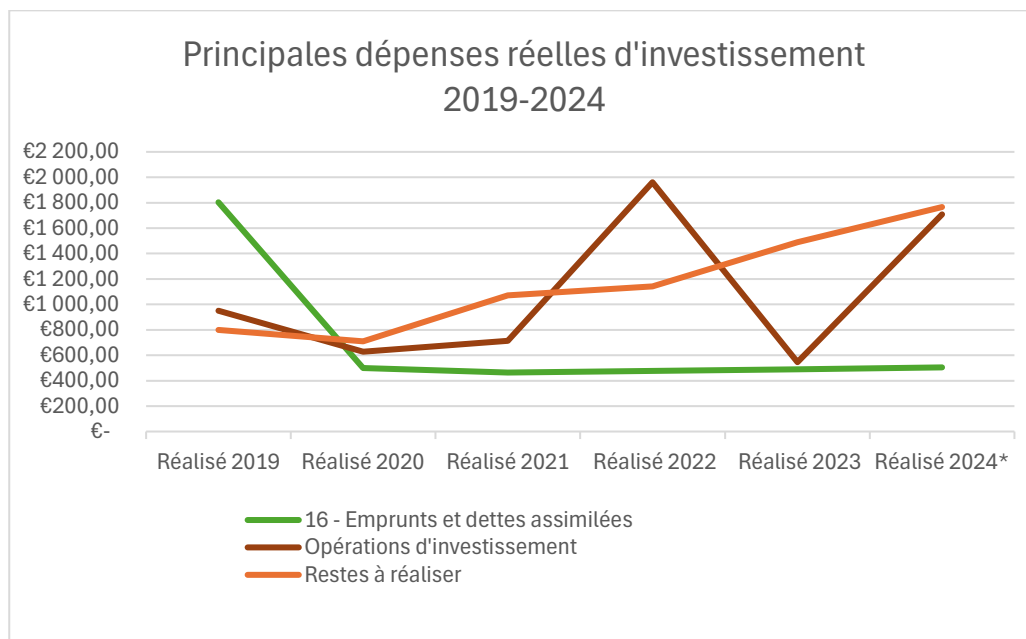
## 2. Dépenses réelles d'investissement

En dépense d'investissement, la collectivité a fait le choix de pouvoir voter le budget par opération, qui fait alors office de chapitre budgétaire. A ce jour, les crédits ne sont pas gérés par autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP). Les projets engagés en cours de réalisation font l'objet de restes à réalisés reporter sur l'exercice suivants.

Aujourd'hui, seules certaines dépenses ne correspondent pas à des opérations telles que :

- Le capital des emprunts remboursés (chapitre 16)
- Les dépenses afférentes à l'élaboration des documents d'urbanisme (202)
- Les prises de participation
- Les subventions d'équipements versées.

Chapitre/Opération/nature	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024*
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	1 803 321,44 €	498 379,22 €	464 162,44 €	476 768,14 €	489 851,33 €	503 430,62 €
<b>Opérations d'investissement</b>	950 616,56 €	627 251,48 €	713 832,68 €	1 960 915,19 €	545 625,64 €	1 708 391,49 €
<b>20 - Immobilisations incorporelles (urbanisme)</b>	19 338,56 €	3 527,14 €	1 446,88 €	1 655,15 €	14 243,16 €	11 993,64 €
<b>Restes à réaliser en fin d'exercice</b>	798 318,61 €	709 607,00 €	1 071 906,00 €	1 140 811,00 €	1 488 171,00 €	1 766 153,44 €



On constate que les dépenses d'investissement exécutées augmentent d'un an sur l'autre, cela en raison du rythme d'exécution des projets, de l'étude à la réalisation complète, qui se déroulent souvent entre deux exercices. L'adjonction des restes à réaliser montre la forte mobilisation de la commune pour investir.

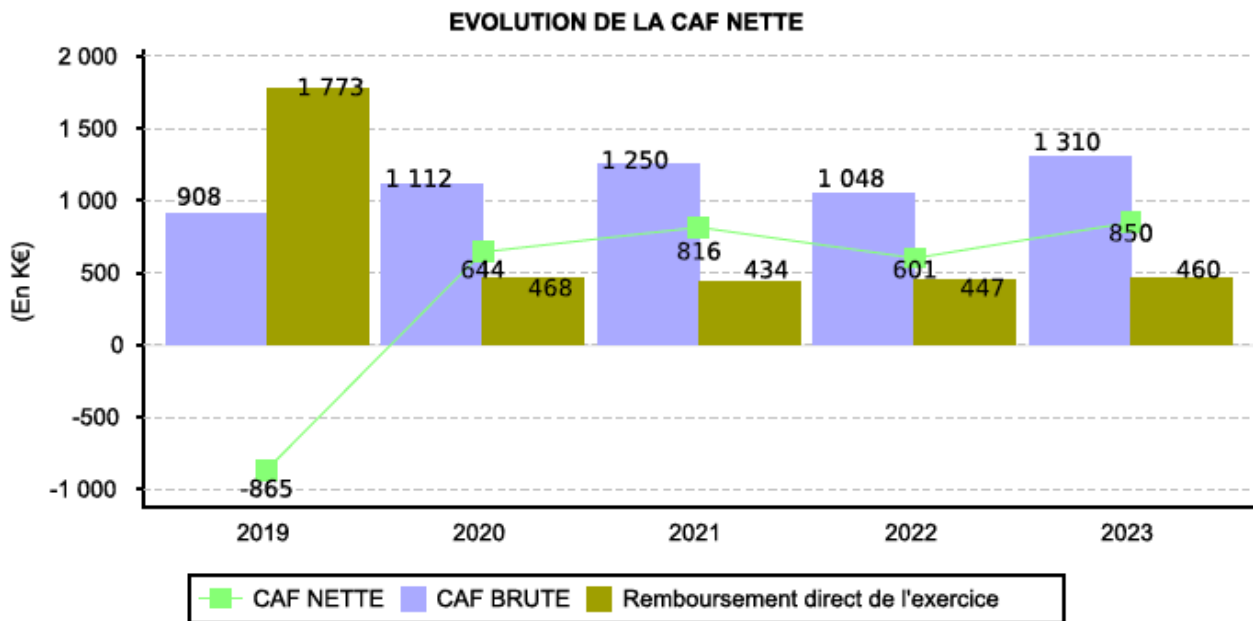
Cette tendance se poursuivra en 2025, pour la réalisation des projets municipaux.



## Rapport sur les Orientations budgétaires 2025

### D. La capacité de financement des projets

En 2024, la Commune a engagé une démarche de synthèse de la qualité des comptes avec son Conseiller aux Décideurs locaux. Voici quelques indicateurs qui attestent de la bonne santé financière de la commune, sur la base des données consolidées 2023. Les chiffres de 2024 ne sont pas encore disponibles.



**La capacité d'autofinancement nette (CAF nette)** représente **l'excédent** résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le **reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement**. La CAF nette est une des composantes du financement disponible. La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, **la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.**

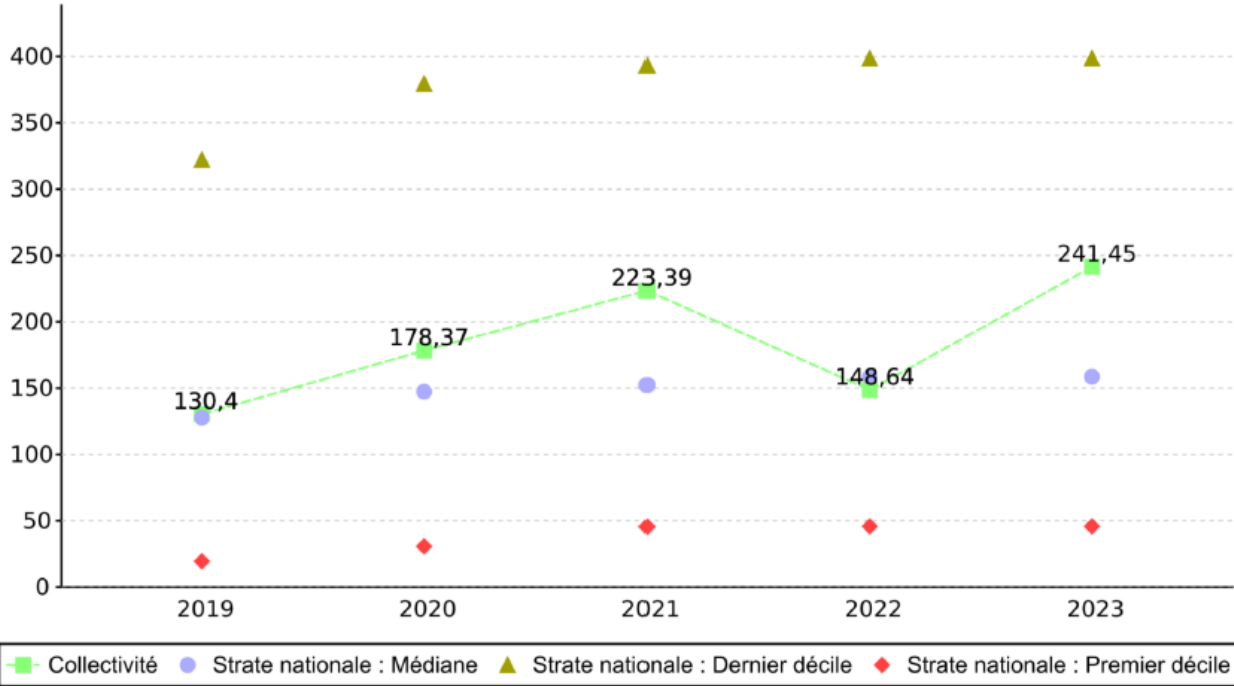
En 2023, la commune de Cadenet dégage une capacité d'autofinancement nette de **850 000 euros**.

Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre les encaissements des recettes et le paiement des dépenses. A ce jour, la commune peut **financer son cycle d'exploitation pendant 241 jours dans l'attente de recettes.**

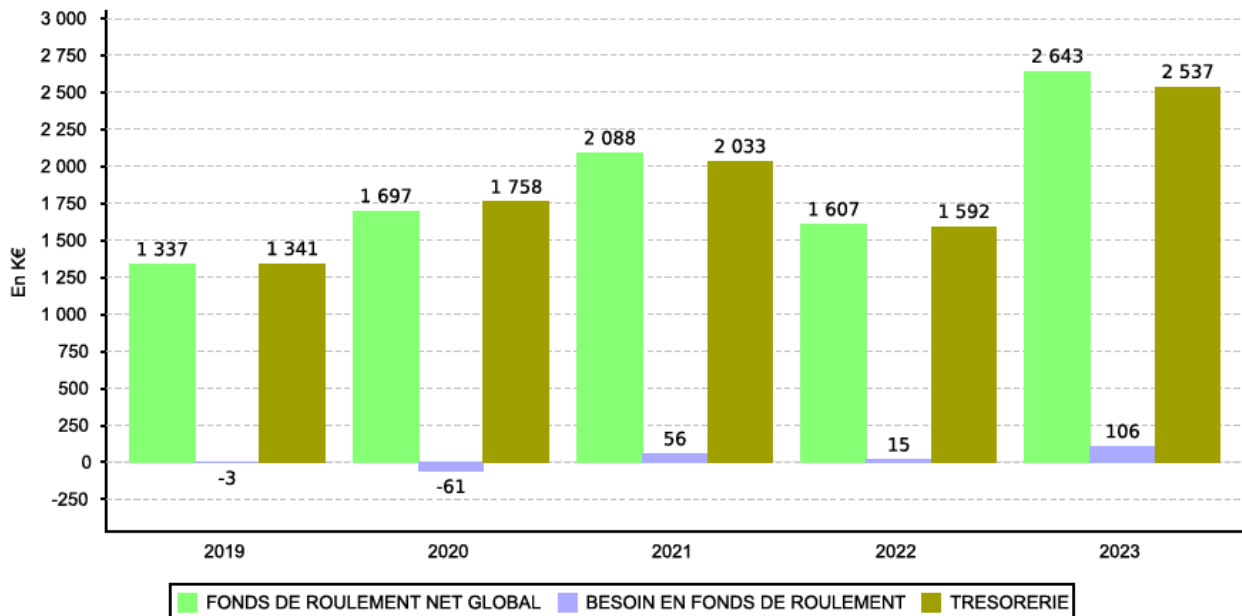


# Rapport sur les Orientations budgétaires 2025

FDR en nombre jour de charges réelles



Evolution des éléments du bilan



En 2025 devrait être engagé, avec la DGFIP, une démarche **d'analyse financière**.

Montant du solde du compte de trésorerie au 31/12/2024 (515) : **2 164 722,10 €**.



## Rapport sur les Orientations budgétaires 2025

### IV. Les objectifs et projets pour l'exercice 2025,

Voici les projets de la Commune en 2025 (les montants indiqués en face des projets sont indicatifs, les crédits seront votés lors de la présentation du budget primitif) :

Thématiques	Projets	Montant prévisionnel
<b>Voirie</b>	Réalisation de travaux de rénovation du bas de la rue Victor Hugo, de la Place Carnot, et rue Danton	550 000 €
	Rénovation du chemin des Patis et de la rue Pasteur	41 000€
<b>Cadre de vie</b>	Réhabilitation complète de l'Ilot VIVET en partenariat avec le Public et le Privé. Une nouvelle épicerie solidaire verra le jour ainsi que la création de deux salles voutées au service des associations, de la culture, du coworking; Aménagement d'un espace public dans la cour intérieure.	741 000 € (Subv.ddée 431 000 €)
	Poursuite de la réflexion sur le commerce local pour un maintien des commerces de proximité en centre-ville.	
	Etude sur les pistes cyclables en centre-Ville	
	Installation de nouvelles bornes de recharges électriques (IRVE)	
	Pose de mobiliers urbains	25 000 €
<b>Espaces sportifs et loisirs</b>	Après la création du City-stade, réalisation d'un parc urbain	39 000 €
	Rénovation du Tennis Club et clôtures des cours de Tennis	39 000 €
	Etude pour la réhabilitation du Stade A. Estienne	21 500 €
<b>Culture et patrimoine</b>	Poursuite de la sécurisation et de l'aménagement du site du château (mise en œuvre de la phase 2 et préparation de la phase 3)	568 000 €
	Réalisation des travaux d'urgence au presbytère	55 000 €
	Fin de l'aménagement du parcours de l'osier	30 000 €
<b>Agriculture et environnement</b>	Poursuite de la réflexion dans le cadre du Programme alimentaire territorial	4 000 €
	Restauration et mise à disposition de certains habitats vernaculaires agricoles dans les Iscles	62 000 €
	Poursuite des acquisitions foncières en lien avec la SAFER	32 600 €
	Lutte contre les dépôts sauvage en partenariat avec le SMAVD et COTELUB	
	Entretien de la forêt communale en partenariat avec l'ONF	2 893 €
	Dépollution et recyclage des mégots en partenariat avec ALCOME	
	Etude sur la pose de panneaux photovoltaïques	



## Rapport sur les Orientations budgétaires 2025

Thématiques	Projets	Montant prévisionnel
<b>Sécurité</b>	Poursuite de la mise en place de vidéoprotection sur les secteurs boulevard de la liberté, rue des ferrages, Rond Point Isouard.	86 500 € (subv. ddée 33 000 €)
	Présence au quotidien des équipes de la Police Municipale : brigade VTT, patrouille pédestre, surveillance des écoles, opération tranquillité Vacances, cellule de citoyenneté et tranquillité publique...	
<b>Vie citoyenne, associative, culturelle et festivités</b>	Acquisition et réaménagement de l'ancienne Caisse d'Epargne afin d'y installer la nouvelle maison du citoyen et des associations.	245 000 €
	Installation d'une nouvelle sonorisation en centre-ville pour la promotion des manifestations	60 000 €
	Maintien de la dynamique de soutien aux 90 associations du territoire via les subventions	59 000 €
	Poursuite d'une programmation des festivités riche en 2025.	93 000 €
<b>Enfance, éducation</b>	Soutien aux nombreux projets pédagogiques des écoles	13 950 €
	Poursuite de l'accueil de loisirs Extrascolaire durant les vacances scolaires, et des services périscolaires	
	Poursuite de la démarche qualité à la cantine avec une cuisine locale de qualité (80% en bio ou raisonné).	
	Nouveau logiciel pour une gestion facilité des inscriptions	
	Etude sur les bâtiments scolaires en vue d'une rénovation énergétique.	
<b>Démocratie participative</b>	Valorisation de la jeunesse dans le cadre du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes	
	Ecoute et échanges avec les administrés au quotidien via les réseaux sociaux, les permanences, les échanges au quotidien.	
	Consultation sur le plan bruit.	
<b>Au quotidien... l'entretien des batiments et des espaces publics par les services municipaux</b>	Propreté du village avec le remplacement d'une balayeuse.	231 000 €
	Entretien des installations sportives et des bâtiments communaux, maintenance des écoles maternelles et élémentaire	
	Logistique des manifestations municipales et associatives	
	Entretien et création des espaces verts	
	Entretien du Cimetière et poursuite d'une bonne gestion des terres communes	
	Poursuite d'une réflexion pour la réalisation d'un nouveau centre technique municipal.	



## Rapport sur les Orientations budgétaires 2025

Thématiques	Projets	Montant prévisionnel
Action sociale	Poursuite de l'engagement communal intergénérationnel en faveur du soutien aux plus fragiles via la subvention municipale au CCAS, en partenariat avec Pole Emploi et le Département et l'épicerie solidaire	112 000 €

**En outre, de nombreux projets relevant des compétences de la communauté de communes COTELUB se réalisent sur la commune :**

- Le développement d'un pôle économique sur la Vannerie ;
- La rénovation du DOJO
- Gestion de la compétence environnement : composteurs, gestion des déchets et tri sélectif...
- Pilotage du plan Climat-Air-Energie Territorial ;
- Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale ;
- Exercice de la compétence tourisme ;
- Gestion par la SPL de la crèche LOU CALINOÛ et du KIOSK ;
- Etude sur le projet de pavillon immersif sur la Fauconnerie ;
- Requalification de la Zone d'Activité.